



Syrie Bras de fer à l'ONU après l'attaque au gaz *Page B 5*



Contre l'évasion fiscale en 38 mesures *Page A 3*



400 millions pour défaire le pont Champlain *Page A 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 75

LE DEVOIR, LE JEUDI 6 AVRIL 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

CRISE DES OPIOÏDES Soulager la douleur jusqu'à en mourir

Louis Anctil est mort d'une surdose; un coroner presse Québec d'agir pour prévenir d'autres drames

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Un an après le décès de son grand frère Louis d'une surdose de fentanyl et d'autres médicaments et drogues, Frédéric Anctil en veut encore au premier médecin qui lui a prescrit des opioïdes.

«Je pense à mon frère tous les jours. Ça a été trop facile pour lui de se faire prescrire ces drogues-là. Il en est rapidement devenu dépendant, a raconté M. Anctil au *Devoir*. Pourquoi le système de santé ne fait rien?»

Les ordres professionnels veulent des pouvoirs élargis pour débusquer les médecins trop généreux avec les prescriptions

Dans un rapport publié mercredi sur la mort de Louis Anctil, qu'il souhaite utiliser comme exemple, le coroner Paul G. Dionne se pose les mêmes questions. «Ce dossier montre les lacunes d'un système de santé qui, malgré certains contrôles de base, ne parvient pas à endiguer les problèmes d'abus de substances prescrites à des fins médicales», écrit-il.

«Le cas de Louis Anctil n'est pas unique, c'est l'histoire classique du patient à qui on prescrit des opioïdes pour des douleurs et qui devient dépendant, puis meurt d'une surdose involontaire», a expliqué le Dr Dionne en entrevue. «Il faut que le gouvernement bouge!» exhorte-t-il.

Il n'a jamais réalisé son rêve de faire de la planche à neige dans l'Ouest, raconte Jeannine

VOIR PAGE A 8 : OPIOÏDES

LES COW-BOYS AU 375^E DE MONTRÉAL



Le rodéo fait un retour dans la controverse

Rodéo au stade Delorimier en 1946

FONDS CONRAD POIRIER, BANQ, P48S1P12747

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
JEANNE CORRIVEAU

Le Vieux-Port de Montréal accueillera en août prochain un rodéo dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de la métropole.

Depuis l'annonce de la tenue de l'événement, les critiques fusent: ce «sport sanguinaire» qui exploite les réactions des animaux à la douleur et à la peur n'a pas sa place à Montréal, soutiennent les opposants. Pourtant, les cow-boys et les rodéos font partie de l'histoire de Montréal.

Depuis des mois, le maire Denis Coderre est fréquemment interpellé par des citoyens au sujet du rodéo qui se tiendra dans la métropole du 24 au 27 août 2017. Organisé par le Festival western de Saint-Tite, le rodéo NomadFest présentera des cavaliers enfourchant des chevaux et des taureaux indociles, des courses entre barils et des démonstrations d'habileté. La programmation sera d'ailleurs dévoilée ce jeudi matin.

Les opposants n'en démordent pas: certaines épreuves du rodéo exploitent la souffrance des animaux à des fins de divertissement et peuvent causer des blessures graves aux bêtes. L'administration Coderre

demeure inébranlable: «Il y a toujours deux côtés à une médaille et nous, les élus, on doit trancher. Alors, on a tranché pour avoir le rodéo», a expliqué le mois dernier Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, en insistant sur l'ambiance familiale qui marquera l'événement. «Il y a des citoyens qui n'aiment pas ce type d'activité. Qu'ils ne viennent pas. Il y en a d'autres qui vont aimer.»

Les rodéos et l'univers western font partie de l'histoire de la métropole

La chef de l'opposition, Valérie Plante, n'appuie pas le projet: «Les rodéos n'ont jamais fait partie de l'histoire de Montréal, donc, ça n'a absolument pas sa place dans les célébrations du 375^e»

Des cow-boys d'ici

Montréal entretient pourtant un rapport de longue date avec l'univers du western en général et des rodéos en particulier. Il n'en est d'ailleurs pas le témoin passif, mais souvent un contributeur négligé dans cette histoire en jachère qui attend encore d'être écrite.

Le Québécois Ernest Dufault, qui se fera connaître comme écrivain sous le nom de Will James aux États-Unis, est un de ceux qui participent le plus à l'édification théâtralisée

VOIR PAGE A 8 : RODÉO

ANTICOSTI

Pétrolia réclame 200 millions

ALEXANDRE SHIELDS

S'il veut mettre fin au contrat qui l'oblige à investir dans le projet d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti, le gouvernement du Québec devra mettre beaucoup d'argent sur la table. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, les entreprises Pétrolia et Corridor Resources comptent lui réclamer pas moins de 200 millions de dollars pour renoncer au potentiel hypothétique du sous-sol de l'île.

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, a confirmé mercredi que le gouvernement a mandaté deux avocats pour «négocier» la fin du contrat signé en 2014 par le gouvernement péquiste pour créer la Société en commandite Hydrocarbures Anticosti. Selon le ministre, cette décision aurait été prise dans la foulée de l'appui accordé à la municipalité de L'Île-d'Anticosti, qui souhaite que la plus grande île de la province soit inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le gouvernement Couillard n'a pas précisé quelle pourrait être la compensation financière versée à ses partenaires privés dans le projet, soit Pétrolia et Corridor Resources. «On va en discuter et on verra», a simplement dit le ministre Leitão, ajoutant qu'il souhaitait que le dossier soit réglé avant l'été.

Les coûts risquent toutefois d'être élevés pour l'État québécois. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, les deux entreprises comptent négocier en réclamant dès le départ un montant de 200 millions de dollars. «Il s'agit de la base de la négociation», a résumé une source. Il faut savoir qu'en vertu du contrat signé en 2014, les 38 permis d'exploration détenus par les deux entreprises — acquis en 2009 pour 10 c l'hectare — ont été cédés à Hydrocarbures Anticosti. Leur valeur totale a alors été fixée à 200 millions de dollars.

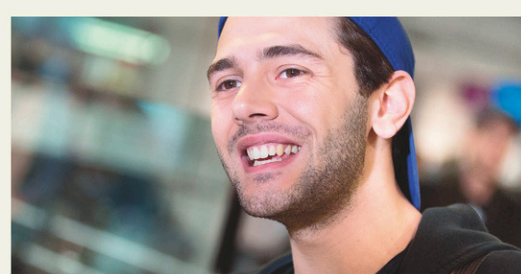
Pari risqué

Pétrolia et Corridor Resources n'ont pas eu à investir les millions de dollars nécessaires pour réaliser les travaux sur l'île. C'est en fait le gouvernement qui a pris le plus gros du risque financier. Québec a ainsi accepté d'investir 56,7 millions de dollars dans le projet d'exploration alors que la société française Maurel & Prom prévoyait injecter 43,3 millions. Cette dernière a cependant négocié une clause de retrait en cours de contrat, ce que le gouvernement n'a pas.

Les travaux totalisant 100 millions de dollars ne sont pas terminés, étant donné qu'un peu plus de 25 millions ont été investis jusqu'à pré-

VOIR PAGE A 8 : PÉTROLIA

AUJOURD'HUI



Culture Le Gala Québec cinéma. Xavier Dolan et Kim Nguyen dominent la course aux Iris avec 12 mises en nomination chacun. *Page B 8*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... A 5
Mots croisés..... A 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

La Grande BRADERIE^{de} MODE Québécoise

MONTRÉAL 6-7-8-9 AVRIL

MARCHÉ BONSECOURS
Vieux-Montréal

Ne manquez pas
l'événement MODE et magasinage le plus
attendu de la saison!

www.braderiedemodequebecoise.com

Production
Anne de
Shalla
Ventes



ARIANNE

Vie moderne. Banque moderne.

Avec l'Appli Services bancaires mobiles CIBC^{MD}, vous pouvez ouvrir un compte en quelques minutes, envoyer de l'argent dans le monde entier et effectuer le suivi de vos comptes, à partir de votre téléphone.



Pour en savoir plus,
visitez cibc.com.

Une expérience bancaire
adaptée à votre vie.



La conception graphique du cube CIBC et « Une expérience bancaire adaptée à votre vie. » sont des marques de commerce de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC.

ACTUALITÉS

Un simple constat d'échec

MICHEL DAVID



Il est toujours étonnant de voir à quel point un homme aussi prompt à fustiger ses contradicteurs que l'est Gaétan Barrette peut avoir l'épiderme sensible.

Le ministre de la Santé a été piqué au vif par un tweet de la députée fédérale de Brossard-Saint-Lambert, Alexandra Mendès, qui dénonçait la situation dans les urgences des huit hôpitaux de la Montérégie, dont le taux d'occupation variait de 117% à 232%.

Il n'en fallait pas plus à M. Barrette pour crier au « Québec bashing », comme s'il incarnait lui-même la nation. Il est vrai que le gouvernement Trudeau a manqué une belle occasion de contribuer à améliorer les choses en limitant à 3% la hausse du transfert canadien en santé (TCS) et que M^{me} Mendès et ses collègues du caucus libéral sont demeurés bien silencieux durant ce débat. Le bordel qui règne dans les urgences est cependant bien antérieur.

On peut très bien comprendre la frustration de M. Barrette face à l'intransigeance d'Ottawa, mais la députée de Brossard-Saint-Lambert n'en a pas moins fait état légitimement d'une situation dont ses commettants subissent les inconvénients et qui amène à se poser la question suivante : pourquoi est-ce pire au Québec, alors que le TCS est calculé de la même façon pour toutes les provinces ? Et si nos urgences sont moins bien gérées qu'ailleurs, à qui la faute ?

M. Barrette ne peut pas faire taire les membres de la Chambre des communes comme il a muselé les organismes québécois qui osaient critiquer sa gestion. Au reste, M^{me} Mendès a simplement ajouté sa voix à celles qui avaient réussi à se faire entendre avant de s'éteindre.



En juin dernier, dans son dernier rapport avant que son poste soit aboli, le commissaire à la santé et au bien-être, Robert Salois, avait affirmé que le Québec avait la pire performance au Canada et même en Occident. S'agissait-il aussi de « Québec bashing » ? En 2015-2016, 35% des Québécois qui se rendaient à l'urgence attendaient plus de cinq heures, alors que cette proportion était de 19% en moyenne dans les autres provinces. En Allemagne et aux États-Unis, elle était de 5%. En Suisse, de 2%.

Les choses ne semblent pas aller en s'améliorant. En février dernier, les données obtenues en vertu de la Loi d'accès à l'information par le député caquiste de Lévis, François Paradis, indiquaient que le temps d'attente avait encore allongé dans 48 hôpitaux sur 119 et était en moyenne de 15 heures dans l'ensemble du Québec, avec une pointe de 24,3 heures à l'Hôpital général du Lakeshore, à Pointe-Claire, dans l'ouest de l'île de Montréal.

M. Barrette mise sur la création, d'ici la fin de 2018, d'une cinquantaine de supercliniques qui devront offrir un minimum de 20 000 consultations par année et être ouvertes 12 heures par jour, 7 jours sur 7. Est-ce vraiment la solution ? En juin 2016, l'Association canadienne des urgentologues s'est dite d'avis que non. Selon elle, il faudrait mieux procéder par voie réglementaire, comme en Grande-Bretagne, où on impose un temps d'attente maximal de quatre heures à l'urgence. Toujours aussi cassant, le ministre de la Santé a répliqué que les urgentologues voulaient simplement protéger leur rémunération. Fin de la discussion.



Quand il s'est présenté sous les couleurs de la CAQ, à l'été 2012, M. Barrette promettait lui-même de réduire à quatre heures le temps d'attente moyen dans les urgences. « Ça se fait, ce n'est pas une lubie, d'autres pays l'ont fait », avait-il déclaré. Mieux encore, un gouvernement caquiste réglerait le problème en un an.

Une fois passé au PLQ, il s'est fait nettement moins affirmatif. La plateforme libérale de 2014 ne fixait aucun objectif précis. Le mot « urgence » n'y apparaissait même pas. Philippe Couillard se souvenait sans doute de la campagne de 2003, quand Jean Charest s'était imprudemment engagé à mettre fin à l'engorgement des urgences « dans les heures » suivant son élection. Une promesse qu'on lui avait rappelée quatre ans plus tard, quand le taux d'occupation des urgences des hôpitaux de Montréal atteignait 150%. Quatre années durant lesquelles le ministre de la Santé était... Philippe Couillard.

Depuis trois ans, le premier ministre a donné carte blanche à M. Barrette, qui s'est arrogé plus de pouvoirs sur le réseau de la santé qu'aucun de ses prédécesseurs n'en a jamais eus. Il en a profité pour le chambarder de fond en comble. Déplorer l'état dans lequel demeurent malgré tout les urgences n'a rien à voir avec du « Québec bashing ». C'est un simple constat d'échec.

mdavid@ledevoir.com

À qui la faute, si nos urgences sont moins bien gérées qu'ailleurs ?



RODRIGO ARANGUA AGENCE FRANCE-PRESSE

Les révélations faites lors de la publication des Panama papers ont forcé les États à ouvrir les yeux sur l'évasion fiscale.

ÉVASION FISCALE

Combattre les fraudeurs en 38 mesures

Carlos Leitão accueille favorablement le rapport de la commission quadripartite

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Les membres de la Commission des finances publiques (CFP) veulent voir les Québécois fuir les paradis fiscaux où ils mettent à l'abri du fisc des centaines de millions de dollars.

Dans une rare démonstration d'unité, les élus libéraux, péquistes, caquistes et solidaires ont pressé mercredi l'équipe de Philippe Couillard de mettre en œuvre 38 mesures — qualifiées d'« ambitieuses » par le collectif Echec aux paradis fiscaux — visant à démanteler des stratégies d'évasion et d'évitement fiscaux qui privent bon an mal an l'État québécois de 0,8 à 2 milliards de dollars.

Ils l'invitent tout d'abord à rayer de la liste des fournisseurs de produits et services de l'État les entreprises reconnues coupables d'avoir fait de l'« évitement fiscal abusif ou de l'évasion fiscale ou d'avoir eu recours aux paradis fiscaux » ainsi que celles jugées coupables d'avoir « aidé » leurs clients à mettre en place des mécanismes d'« évasion fiscale » ou d'« évitement fiscal abusif ».

« Le Québec doit poser des actions qui visent à couper, à terme, ses propres relations d'affaires et celles de ses entreprises avec des entités qui font de l'évasion fiscale ou de l'évitement fiscal », peut-on lire dans leur Rapport sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux, qui a été déposé à l'Assemblée nationale mercredi.

Le document d'une soixantaine de pages est appuyé par toutes les formations politiques, y compris Québec solidaire. Il s'agit d'un tour de force puisque QS « est rarement satisfait du travail de ses collègues », a souligné Amir Khadir, avant d'esquisser un large sourire.

« Le problème [du recours aux paradis fiscaux] est aussi réel que menaçant. Ce n'est pas pour rien que d'aucuns le qualifient de cancer de l'économie mondiale », a déclaré le président de la CFP, Raymond Bernier, au terme de travaux de plus de deux ans durant lesquels plusieurs scandales ont éclaté : les Panama Papers, les Bahamas Leaks, l'affaire KPMG États-Unis, l'affaire KPMG Canada... L'élu libéral disait mercredi avoir bon espoir que ses confrères et consœurs au Conseil

Des idées pour lutter contre les paradis fiscaux

Priver de contrats ou de subventions les entreprises « reconnues coupables d'évitement fiscal abusif »

Légiférer pour permettre l'imposition des transactions en ligne sur la base des cartes de crédit utilisées pour payer les achats

Adopter une loi visant à protéger et récompenser les lanceurs d'alerte

Mettre sur pied un centre du savoir-faire sur la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif

Octroyer des crédits d'impôt pour la recherche et le développement strictement aux entreprises s'engageant à rester au Québec

Créer un registre central public des entreprises du Québec pour forcer les individus derrière les « sociétés-écrans anonymes » à sortir de l'ombre

des ministres mettent en œuvre les 37 recommandations du Rapport d'ici la fin de la législature. « C'est pour ça qu'on le dépose 18 mois avant les élections », a-t-il dit, insistant sur l'attente du « public » de voir les élus de l'Assemblée nationale « agir dans ce domaine-là ».

S'il souscrivait à l'« ambitieux programme » élaboré par la CFP, le Québec pourrait alors se targuer d'être « un chef de file en matière de lutte contre les paradis fiscaux », a fait valoir de son côté le coordonnateur du collectif Echec aux paradis fiscaux, Erik Bouchard-Boulianne.

Caisse de dépôt et « Google tax »

Dans leur Rapport, les membres de la CFP demandent également au gouvernement québécois d'étudier sérieusement la possibilité de se soustraire à certaines conventions fiscales de non double imposition, comme celles conclues entre la Barbade et le Canada et le Luxembourg et le Canada « [La Barbade] compte 285 000 habitants [...] puis le PIB y est de 6 milliards. Alors, expli-

quez-moi qu'est-ce que 80 milliards d'investissements canadiens [font là à part être blanchis] », a lancé l'élu caquiste André Spénard.

Les élus suggèrent aussi au ministère des Finances de modifier la politique de placement de la Caisse de dépôt et placement du Québec afin de la contraindre à « réduire progressivement » ses investissements dans « les entreprises qui font de l'évitement fiscal abusif ou de l'évasion fiscale » ou encore à « exiger des entreprises dans lesquelles ses placements sont significatifs [...] de cesser d'avoir recours aux paradis fiscaux ».

Par ailleurs, la CFP invite le gouvernement libéral à réfléchir à l'idée d'emboîter le pas au Royaume-Uni, à l'Australie et à la France, en établissant une taxe sur les profits détournés vers les « territoires à faible fiscalité ». Au moyen de cette mesure fiscale calquée sur la « Google tax », le Québec pourrait notamment « contrer » les « montages complexes qui permettent aux entreprises de réaliser des activités dans un pays sans y payer d'impôt ». « Le fait d'imposer par exemple une taxe sur les profits détournés, bien sûr, ça peut faire fuir certains contribuables — dont on ne souhaite peut-être pas la présence en passant — [mais] je pense que le Québec devrait devenir un exemple pour le reste du Canada et non pas craindre des effets comme celui-là », a affirmé le député péquiste Nicolas Marceau.

Le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, a accueilli favorablement le rapport « transparent », se disant convaincu d'y trouver des « pistes de solution intéressantes » pour endiguer le phénomène du recours aux paradis fiscaux.

Le député de Mercier, Amir Khadir, promet de « maintenir la pression » sur le gouvernement libéral. Sinon, il n'avait rien à redire — ou presque — mercredi sur le contenu du rapport. « On est allés beaucoup plus loin que ce à quoi je m'étais attendu. [...] Avec ce rapport-là, enfin, on vise là où le problème fait le plus mal à notre économie, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs sociaux d'importance qui peuvent avoir recours à des stratagèmes pour ne pas payer d'impôt » et non seulement « la coiffeuse de sous-sol, les chauffeurs de taxi [et] les petits commerces de pizza ».

Le Devoir

Bombardier continue d'alimenter les débats

PATRICE BERGERON

à Québec

Le gouvernement Couillard a bloqué mercredi une nouvelle tentative de l'opposition visant à inciter la direction de Bombardier à abandonner ses augmentations pour 2016.

La motion de l'opposition officielle en ce sens a été battue à 61 voix contre 43 lors d'un vote en fin de journée. Les députés libéraux ont dû se lever tour à tour pour voter contre la motion, approuvant donc du même coup les hausses évaluées à 44 pour cent pour le président-directeur général, Alain Bellemare.

Depuis près d'une semaine, l'opinion publique est scandalisée par les majorations de salaire des hauts dirigeants de Bombardier, une entreprise qui a été sauvée de la faillite par une injection massive de plus de 3 milliards de dollars de fonds publics.

Selon le député péquiste de Sanguinet, Alain Therrien, qui a présenté la motion, le gouvernement aurait dû exiger des grands patrons de

Bombardier qu'ils renoncent à leur hausse de rémunération pour 2016, « mais pour ça, il faut s'acheter une colonne vertébrale » que n'a pas le gouvernement Couillard.

Il a accusé le premier ministre de ne pas dire la vérité aux Québécois, parce que les hauts dirigeants toucheront de généreux bonus en 2016-2017, bien avant que l'entreprise soit profitable. M. Bellemare, qui touchait près de 1,4 million \$US en bonus en 2015, allait empêcher 2,36 millions \$US pour 2016, montant à payer l'année suivante, soit 2017.

Rappelons qu'à la suite du tollé, Bombardier a reporté de 2019 à 2020 le versement de la deuxième moitié des 32 millions \$US de hausses prévues au total pour ses hauts dirigeants, tandis que la première moitié, soit 16 millions, allait cependant être versée comme prévu.

Pour sa part, le ministre de l'Économie, Dominique Anglade, a justifié la position du gouvernement en affirmant que Bombardier avait posé un « geste clair » en reportant la hausse de la rémunération globale de 2019 à 2020.

« La colère est encore là, mais il ne faut jamais perdre de vue l'objectif : [...] on veut créer des emplois, que l'industrie de l'aérospatiale prospère », a-t-elle affirmé en Chambre pendant le débat.

Mardi, le gouvernement avait refusé de débattre de chacune des motions présentées par les trois partis d'opposition, autant celle du Parti québécois (PQ) que celle de la Coalition avenir Québec (CAQ) et celle de Québec solidaire (QS).

Mercredi, pendant la période de questions, l'opposition a concentré ses tirs sur le président du conseil d'administration de Bombardier, Pierre Beaudoin, à qui on reproche de gagner bien plus que ses homologues malgré les déboires de l'entreprise.

Le chef caquiste, François Legault, a notamment souligné que le président du C.A. d'Airbus en Europe gagnait 240 000 euros par an, celui de Boeing, 326 000 \$US, tandis que M. Beaudoin empoche 5 millions \$CAN même après avoir renoncé à sa toute dernière hausse de salaire.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

COMMISSION CHAMBERLAND

Les métadonnées, ennemies de la confidentialité

PHILIPPE PAPINEAU

Les métadonnées qui sont laissées derrière chaque communication téléphonique et chaque visite en ligne sont si révélatrices qu'elles pourraient empêcher les journalistes de promettre la confidentialité à leurs sources, a dit le professeur en criminologie à l'Université de Montréal Benoît Dupont devant la commission Chamberland.

M. Dupont a donné l'exemple d'une polémique qui s'est déroulée en Australie l'année dernière, alors que l'analyse de métadonnées avait permis au service policier de contourner la protection des sources. «*La police australienne a dit: "On reconnaît que vous avez un code d'éthique, mais ce n'est plus très important, avec les métadonnées on peut très bien identifier vos sources."*»

Ce qui a fait croire au professeur Dupont, aussi de la Chaire de recherche du Canada en

cybersécurité, que les médias australiens «*ne se sentent plus la liberté d'offrir la confidentialité totale*» à leurs sources. Même si des techniques «*de l'époque du Watergate*» peuvent être utilisées, «*il y a toujours un premier contact, et il est extrêmement exposé à une analyse rétroactive, qui peut être faite de manière assez aisée. Est-il encore possible techniquement de garantir [la protection]? C'est impossible à promettre.*»

Les métadonnées sont des traces numériques laissées par les utilisateurs d'appareils connectés. Ces informations, a expliqué M. Dupont, permettent aux communications d'être plus «*fluides*», mais sont si nombreuses et précises qu'elles peuvent être plus révélatrices que le contenu même des discussions. «*On comprend très bien l'intérêt des services de renseignements*», a dit M. Dupont.

Il existe même des technologies qui permettent d'intercepter les métadonnées qui voyagent entre un appareil cellulaire et les antennes

des entreprises de télécommunication, a mentionné le professeur Dupont, citant en exemple un reportage récent de Radio-Canada, qui avait détecté la présence de ce type d'appareils près du Parlement du Canada et de l'édifice Langevin, qui héberge le bureau du premier ministre.

Selon Benoît Dupont, l'utilisation des métadonnées comme méthode d'enquête n'est pas sans risque. Le professeur estime qu'«*on instaure un régime de suspicion automatisé, qui est corrosif parce que secret*».

Il note aussi que la fiabilité des données peut être remise en doute, et que leur quantité rend leur exploitation difficile. L'enjeu des métadonnées, selon lui, «*mérite un débat public et éclairé*».

Transparence

La Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques a aussi entendu M^e Patricia Kosseim, avocate générale principale au Commissariat à la vie privée du Canada.

M^e Kosseim a invité les fournisseurs de service Internet à être «*transparents*» avec leurs clients, en dressant un rapport annuel livrant un portrait statistique des demandes reçues quant à l'accès à ces données.

La Commission a aussi fait savoir qu'elle entendra vendredi une première requête concernant l'audition d'un témoignage à huis clos de la part du Service de police de la Ville de Montréal.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

BLOC QUÉBÉCOIS

La grogne des députés n'inquiète pas Martine Ouellet

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Une majorité de son caucus a beau sembler insatisfaite de son début de règne, Martine Ouellet ne s'inquiète pas. Ce genre de bisbille n'a rien d'anormal au sein d'un parti politique et les bloquistes sont unis pour la cause, assure-t-elle, sans toutefois laisser présager un ajustement de sa part.

«*Je sais que l'ensemble des députés du Bloc québécois ont à cœur le parti du Bloc québécois et j'ai confiance. Les discussions vont se poursuivre et on est dans ces discussions d'ajustement normales actuellement*», a commenté la nouvelle chef, à Québec.



Martine Ouellet

Quelques bloquistes ont critiqué depuis deux semaines, en coulisses au *Devoir*, les nominations de Martine Ouellet au sein de son équipe parlementaire et une centralisation des ressources du parti aux mains de celle-ci. «*C'est un signe d'ajustement de parcours*», estime Martine Ouellet. *J'ai été six ans députée au Parti québécois et ça fait partie de la vie parlementaire.*

Or, Martine Ouellet n'a pas l'intention de corriger ce qui irrite plusieurs de ses députés. Ceux-ci en ont contre son homme de confiance à Ottawa, le député Xavier Barsalou-Duval, qu'elle a nommé son chef parlementaire. M^{me} Ouellet ne prévoit pas le muter.

À leur arrivée au Parlement mercredi, les bloquistes ont tenté de se montrer bons soldats, mais ils ont refusé d'appuyer publiquement Xavier Barsalou-Duval. «*On chemine. Ça va bien. On travaille ensemble pour notre but commun, qui est de démontrer les obstacles du fédéral envers le Québec*», a insisté Monique Pauzé. «*Tout le monde est uni derrière la cause. La cause, c'est l'indépendance du*

Québec», a renchéri Simon Marcil. Sont-ils tous unis derrière M. Barsalou-Duval? Ni l'un ni l'autre n'a répondu.

À la chef de décider

Xavier Barsalou-Duval, de son côté, s'en remet à sa chef. Les décisions internes sont les siennes, et ce sera à Martine Ouellet d'ajuster le tir si elle le souhaite. Mais il ne prévoit pas céder lui-même les rênes.

«*Non, ce n'est pas dans mes intentions*», a-t-il répondu au *Devoir*. *Et je ne vois pas pourquoi non plus. [...] Je n'ai jamais senti ce malaise-là.*» Aucun de ses collègues ne lui aurait fait part de ses préoccupations, a-t-il argué. «*J'ai été nommé par Martine Ouellet chef parlementaire. C'est son droit en tant que chef du Bloc québécois de désigner les officiers qu'elle décide de nommer.*»

Or, certains bloquistes auraient soutenu la candidature de M^{me} Ouellet à la direction du Bloc en lui demandant en échange qu'elle ne nomme pas Xavier Barsalou-Duval son chef parlementaire. Ces députés se seraient sentis trahis lorsque la nouvelle chef a fait le contraire, ont confié certains d'entre eux au *Devoir*.

Sept des dix députés refusent en outre de confier à M. Barsalou-Duval la mise en commun d'une part de leurs fonds pour rémunérer les adjoints aux communications ou à la procédure parlementaire du caucus. La majorité des élus veut que ce budget relève de leur collègue Monique Pauzé. Martine Ouellet souhaite que M. Barsalou-Duval en soit responsable, selon nos informations.

M^{me} Ouellet ne s'est pas jointe par téléphone au caucus bloquiste mercredi matin, car elle participait au même moment à la période des questions à l'Assemblée nationale. La prochaine rencontre du caucus est prévue lundi — jour des visites de la chef bloquiste à Ottawa.

Avec Marco Bélair-Cirino
Le Devoir

«*J'ai été six ans députée au Parti québécois et ça fait partie de la vie parlementaire*»

Martine Ouellet, chef du Bloc québécois



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Les libéraux ont promis en campagne électorale de moderniser le fonctionnement du Parlement, mais l'opposition craint de voir ses moyens d'action limités par ces changements de procédure.

RÉFORME DE LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

Trudeau ne convainc pas l'opposition de sa bonne foi

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Dans ce qui se voulait un avant-goût de ce qu'aurait l'air une éventuelle réforme de la procédure parlementaire, le premier ministre Justin Trudeau a pris la liberté de répondre à la totalité des 42 questions posées par l'opposition à la Chambre des communes mercredi.

Peine perdue.

Les libéraux n'auront pas convaincu l'opposition de leurs bonnes intentions, surtout maintenant qu'ils reconnaissent ne pas s'engager à n'instaurer que les changements faisant consensus parce que cela équivaudrait à octroyer à leurs adversaires un «veto» sur leurs projets.

Par tradition, le premier ministre répond tout au plus à une dizaine de questions par jour, soit seulement celles posées par les chefs de parti. Dans le cadre de la réforme parlementaire qu'ils envisagent, les libéraux suggèrent d'imiter la Grande-Bretagne et de réserver une période de questions par semaine au premier ministre.

«*Aujourd'hui [mercredi], nous avons eu un exemple de ce qu'est une période de questions du premier ministre. On a montré que ça peut se faire. Maintenant, nous voulons savoir ce que les députés en pensent. Nous voulons connaître leur opinion, car je veux les assurer que leur opinion compte*», a fait valoir après l'exercice la leader libérale en Chambre, Bardsish Chagger.

Guerre de procédures

L'opposition n'a pas été impressionnée. «*Je voudrais remercier le premier ministre de répondre à autant de questions aujourd'hui*», a lancé le néodémocrate David Christopherson. «*J'aimerais lui faire remarquer qu'il a réussi à le faire sans changer une seule règle. Il n'est donc*

pas nécessaire d'imposer unilatéralement des changements.

Le Parlement est englué dans une guerre de procédures à cause de cette réforme envisagée. Le gouvernement propose, outre l'instauration d'une période de questions du premier ministre, l'abolition des séances peu achalandées du vendredi et l'implantation du vote électronique au Parlement.

Surtout, il propose de modifier l'allocation de temps de débat, ce qui aurait pour effet de limiter les moyens de l'opposition de ralentir les travaux en cas de désaccord. C'est ce dernier aspect qui déchaîne les passions.

Tentative d'apaisement

Les libéraux maintiennent qu'ils ne veulent que débattre de ces idées. L'opposition fait valoir que, une fois que le comité aura commencé ses travaux, les libéraux, majoritaires, auront beau jeu de voter les changements de leur choix.

L'opposition trouve suspect le refus obstiné des libéraux de s'engager à ne réformer que les aspects faisant consensus. La leader en Chambre leur a donné raison hier.

«*Pendant la campagne électorale*», a déclaré M^{me} Chagger, *nous nous sommes engagés à moderniser le fonctionnement du Parlement. [...] Nous avons reçu un mandat. Je ne donnerai pas aux conservateurs un veto sur nos promesses électorales.*»

Dans une tentative d'apaisement, l'opposition a proposé hier au gouvernement d'établir un comité réduit de quatre personnes pour débroussailler les idées de réforme et qui ne fonctionnerait que par consensus. M^{me} Chagger refuse de considérer cette proposition pour l'instant.

PIRATAGE DE YAHOO!

Le Canadien accusé se défend de travailler pour la Russie

NICOLE THOMPSON

à Hamilton

Le Canadien accusé du piratage monstre des courriels de Yahoo! a déclaré devant un tribunal ontarien, mercredi, qu'il possède une entreprise dont le mandat est de protéger des sites Web contre des cyberattaques.

Karim Baratov témoignait dans le cadre de son enquête sur remise en liberté à Hamilton. Il a notamment informé la cour qu'il avait gagné environ 90 000 \$ lors de la première année d'existence de son entreprise, puis un peu moins dans les années subséquentes.

Le jeune homme de 22 ans, originaire du Kazakhstan, a été arrêté le 14 mars dans la ville d'Ancaster, en Ontario, en vertu de la Loi sur l'extradition.

Les autorités américaines ont déposé des accusations de piratage informatique et d'espionnage économique contre lui et trois autres personnes. Elles avancent que deux des trois autres suspects sont des agents des services secrets russes.

Au cours de l'audience sur remise en liberté, la procureure de la Couronne Heather Graham a révélé que la police avait découvert plus de 30 000 \$ en argent comptant dans la maison du suspect. Karim Baratov a expliqué à la cour qu'il conservait cet argent par souci d'économie.

Les trois autres suspects qui sont visés par les autorités américaines sont tous des ressortissants russes habitant en Russie. Deux d'entre eux sont soupçonnés d'être des agents du renseignement russe qui auraient coordonné et dirigé l'attaque, selon le département américain de la Justice.

Selon le mandat d'arrêt lancé par les autorités américaines, le duo aurait demandé à Karim Baratov de pirater plus de 80 comptes de messagerie en échange de commissions.



Karim Baratov

Le Devoir

La Presse canadienne



la Chambre de commerce du Montréal métropolitain



Forum stratégique

Manufacturier innovant

Le secteur manufacturier québécois en révolution

7 avril 2017 de 7 h 30 à 15 h

» ccmm.ca/manufacturiersinnovants



PROPULSER NOS MANUFACTURIERS INNOVANTS

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La déconstruction du vieux pont Champlain devrait prendre environ trois ans et se terminer en 2022.

PONT CHAMPLAIN

La déconstruction évaluée à 400 millions

STÉPHANE BAILLARGEON

Une fois le nouveau pont Champlain inauguré, vers la fin 2018, il faudra démolir l'ancien, et cette deuxième phase du mégachantier mont-réalais pourrait à elle seule coûter 400 millions. La construction comme telle est évaluée à 4,24 milliards.

La faisabilité de la déconstruction et les ressources nécessaires pour la mener à bien font l'objet d'une étude d'avant-projet dévoilée en conférence de presse mercredi matin par Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée (PJCCI). La société fédérale gère les ouvrages majeurs en cours de réalisation sur les deux structures et dans leurs alentours.

Le maintien en vie utile du pont Champlain coûtera encore environ 124 millions cette année. Les interventions structurales se poursuivent aussi sur le pont Jacques-Cartier. Elles débuteront ce printemps dans le secteur Longueuil et d'autres phases de renforcement de la charpente se poursuivront jusqu'en 2019.

Dans un cas comme dans l'autre, les travaux majeurs de 2017 auront peu d'impacts sur la circulation, assurent les ges-

L'art de déconstruire

Voici les éléments essentiels du projet de déconstruction du vieux pont Champlain :

Étude. La faisabilité est étudiée par la firme Parsons, Tetra Tech et Amec Fosüter Wheeler (PTA). Elle tient compte des impacts possibles des méthodes privilégiées du point de vue technique et économique, mais aussi des conséquences sur l'environnement et le milieu social.

Méthode. Le moyen privilégié implique le délançage (l'envers du fait de lancer) des éléments structuraux en béton; des scies et des grues pour retirer les éléments en acier et les piliers; et puis l'explosion sous-marine contrôlée des semelles restantes sur le lit du fleuve.

Recyclage. Le projet prévoit le maintien dans les environs du pont d'environ 15% des matériaux récupérés. Les

poutres d'acier ou les dalles de béton pourront par exemple servir à aménager des haltes routières, des parcours artistiques et historiques ou des quais multifonctionnels, voire des plages. Le reste des matériaux sera recyclé au plus près.

Consultation. Tous ces aspects seront discutés publiquement lors de séances d'informations publiques, assure PJCCI.

tionnaires de la Société de la couronne. Les blitz de travaux nécessiteront tout de même une fermeture complète du pont Champlain en direction Rive-Sud les 20 et 21 mai, puis en direction Montréal les 27 et 28 mai. Le pont Jacques-Cartier sera complètement fermé les nuits du 7 et du 9 avril.

«Le gros des blitz de fermeture est derrière nous, dit au Devoir François Demers, directeur principal du projet Champlain pour PJCCI. Mais le pont Champlain est une structure en fin de vie utile. Nous l'inspectons régulière-

ment. Il peut survenir des surprises nécessitant des interventions urgentes.»

La faiblesse des entraves sur le réseau routier s'explique en bonne partie par le choix d'intervenir sur les structures à partir du fleuve et des berges. La déconstruction ne devrait pas non plus avoir beaucoup d'impact sur la circulation, sauf pour quelques fins de semaine nécessaires à la démolition des structures en tôle de pont.

Il faudra prévoir un chantier de déconstruction d'environ trois ans, ce qui mène vers

2022 pour la fin des réaménagements pharaoniques dans ce secteur.

«Nous, nous nous enlignons pour commencer nos travaux en 2019, mais on s'ajustera au chantier du nouveau pont, explique encore M. Demers. Si le nouveau pont est mis en service comme prévu le 1^{er} décembre 2018, nous devrions avoir achevé la déconstruction avant 2022. Je ne dis pas que ce sera le cas. Je fais l'hypothèse que nous serons prêts à commencer cette phase de déconstruction en 2019.»

Le Devoir

ENVIRONNEMENT

L'ONE pourrait se voir retirer l'examen des projets de pipeline

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement fédéral devrait mener les évaluations environnementales des projets « sous une seule autorité », conclut le comité d'experts mandaté par Ottawa pour recommander des moyens d'améliorer les processus actuels. Une telle idée pourrait signifier de retirer à l'Office national de l'énergie l'examen de projets comme les pipelines.

Le gouvernement de Justin Trudeau s'est engagé à mettre en place un nouveau système d'évaluations environnementales des projets « dans lequel les Canadiens auront confiance ». Les libéraux promettent ainsi un processus fondé sur la science, mais aussi sur une meilleure participation du public, le respect des droits des autochtones et offrant « une certitude » aux entreprises.

Pour parvenir à un objectif aussi ambitieux, le comité mandaté par le ministre de l'Environnement Catherine McKenna propose de mettre sur pied une procédure d'« évaluation des impacts (EI) » qui examinera « tous les impacts ». Cette EI devrait aussi être menée par « une seule autorité », insistent les auteurs du rapport publié mercredi.

Critiques à l'ONE

Les experts ne vont pas aussi loin que les groupes environnementaux, qui estiment qu'il est nécessaire de retirer l'évaluation environnementale de projets comme les pipelines du mandat de l'Office national de l'énergie (ONE).

Le document fait cependant état d'une « préoccupation souvent répétée » à l'endroit de l'ONE et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire lors des consultations publiques (CCSN) : « L'absence perçue d'indépen-

dance et de neutralité en raison de la relation étroite que l'ONE et la CCSN entretiennent avec les industries qu'ils réglementent. »

Qui plus est, le rapport souligne la nécessité que le futur processus soit « transparent, inclusif, éclairé et significatif », mais aussi que « la prise de décision tienne compte des données scientifiques, des faits et des données probantes et que les résultats du processus protègent les générations futures ».

On propose en quelque sorte un processus qui se baserait sur les principes du développement durable, ce que fait précisément le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au Québec.

Climat

Les experts proposent par ailleurs d'inclure, dans les examens environnementaux, une évaluation de la « contribution » d'un projet aux changements climatiques. Un aspect que n'aborde pas, par exemple, l'ONE.

Or, « en l'absence de directives claires sur la façon d'aborder les apports des projets aux changements climatiques, le Canada pourra difficilement atteindre ses cibles de réduction », prévient le rapport.

Les conclusions des experts ont été bien reçues par les groupes environnementaux, qui réclament davantage de transparence dans les processus fédéraux, mais aussi une meilleure prise en compte des droits des Premières Nations et de la question climatique.

Pour Greenpeace, le rapport démontre également que l'évaluation du pipeline Énergie Est ne devrait pas être confiée à l'ONE, un organisme qui fait par ailleurs lui aussi l'objet d'un processus devant mener à sa modernisation.

Le Devoir

Rick Peterson veut rapatrier Revenu Canada au Québec

Le candidat à la chefferie du Parti conservateur Rick Peterson veut rapatrier Revenu Canada au Québec. Une demande de longue date... du Parti québécois et de la Coalition avenir Québec. M. Peterson estime que ça n'a « aucun sens » que les Québécois soient les seuls contribuables à qui l'on demande de remplir deux déclarations de revenus. « Le bon sens serait plutôt de ne produire qu'une seule déclaration de revenus à un guichet unique autant pour l'impôt fédéral que provincial sous la gouverne de Revenu Québec. » Ottawa pourrait laisser le soin au Québec de récolter les impôts des deux gouvernements, pour ensuite renvoyer sa part au fédéral — comme le fait Ottawa en sens inverse pour les autres provinces.

Le Devoir

Patrimoine de l'UNESCO: le mont Royal sera candidat

Les Amis de la montagne ont lancé mercredi une campagne de mobilisation citoyenne afin d'appuyer la candidature du mont Royal comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'organisme invite les citoyens à signer une lettre de soutien sur Internet (montroyalunesco.ca) d'ici le 26 avril prochain. Il espère recueillir 30 000 signatures afin de donner plus de poids au dossier de candidature déposé par la Ville de Montréal. La liste du patrimoine mondial de l'UNESCO compte 1052 sites et biens, dont 18 sont situés au Canada. Parmi eux figurent le Vieux-Québec, le parc des montagnes Rocheuses et le canal Rideau.

Le Devoir

Météo Média

Sept-Îles 1/0

Baie-Comeau 3/1

Saguenay 4/1

Québec 4/3

Trois-Rivières 4/3

Gatineau 5/3

Montréal 6/4

Sherbrooke 7/5

Gaspé 3/0

Rimouski 3/2

Le Monde

Auj. Sol 13/4

Demain Plu 14/4

London Var 16/8

Los Angeles Sol 26/13

Mexico Ave 26/12

New York Plu 14/7

Paris Var 11/3

Tokyo Var 18/15

Canada

Edmonton Sol 15/4

Moncton Plu 5/3

Saint-Jean Ave 4/2

Toronto Plu 6/2

Vancouver Plu 10/6

Winnipeg Sol 11/2

Montréal

Aujourd'hui 6

Ce soir 4

Demain 7/3

Samedi 9/-1

Dimanche 15/6

Québec

Aujourd'hui 4

Ce soir 3

Demain 5/2

Samedi 5/-1

Dimanche 9/1

Gatineau

Aujourd'hui 5

Ce soir 3

Demain 5/1

Samedi 8/-2

Dimanche 14/6

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.

Météo Média

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- Dieu merci !
- Étripé - Effervescence.
- Céréale à petit grain - Écriture syllabique japonaise.
- Décapite - Argent.
- Note - Arme - Rébarbatif.
- Chemins habituels - Légumineuses.
- Do - Élimer.
- Oiseau grimpeur très coloré - Démonstratif - De manière verticale.
- Oeuf de pou - Maladroit.
- Lésion cutanée due à la lumière - Lieu qui procure du calme.
- Troyen - Pluies torrentielles.
- Ville d'Italie - Le monde.

VERTICALEMENT

- Plantes bulbeuses.
- S'abstenir de - Combiné.
- Rivière africaine - Pas tranchée.

SOLUTION DU DERNIER

1	A	F	F	R	I	O	L	A	N	T	E	S
2	S	E	R	A	P	H	I	N	E	T	A	
3	T	R	I	M	E	N	E	M	R	O	D	
4	R	U	S	C	A	S	O	R	N	E		
5	E	E	T	A	L	S	I	E	N			
6	I	V	R	E	I	B	A	N	E	U		
7	N	E	S	E	C	O	U	S	S	E	S	
8	T	R	O	T	T	E	N	T	A	I		
9	G	R	E	E	I	S	O	P	E	T		
10	L	E	V	E	T	O	T	I	O	D	E	
11	O	T	E	R	E	I	N	T	E	E		
12	B	E	T	I	S	E	S	G	E	N	S	

ÉDITORIAL

SÉRIE HISTORIQUE DE LA CBC

Discours de conquérant

Depuis le dimanche 26 mars, la télévision de la CBC présente une série en 10 épisodes intitulée *Canada: The Story of Us*. On n'attend pas d'une telle série un récit exhaustif, mais celle-ci a réussi à escamoter des moments charnières de l'histoire du Canada, en particulier pour les francophones.

Cette série, lit-on sur le site Web, « célèbre comment nous avons transformé nos différences en compréhension et créé une identité nationale unique ». On aurait voulu se donner un énoncé de mission pour une opération de « nation-building » à la canadienne qu'on n'aurait pu mieux dire.

Le sommaire des émissions respire cette volonté de générer une conception de l'identité canadienne largement inspirée par la vision moderne qu'en a la majorité anglophone. Comme le producteur l'a dit au *Devoir*, la « série a été commandée par le service de langue anglaise de CBC TV pour le public parlant anglais ». La valorisation de la diversité occupe une place centrale, ce qui n'est pas un tort, mais cela conduit à des erreurs d'interprétation qui font de l'histoire non pas une mesure du temps passé, mais une projection du temps présent.

Heureusement, la série accorde une place décente à la réalité autochtone, mais celle des Canadiens français, elle, est réduite à une simple minorité parmi d'autres, en plus de les dépeindre plus sales et mal lotis que les anglophones. On parle du Québec, mais on gomme de grands pans de l'histoire des francophones, toutes régions confondues. Les 150 ans de la Nouvelle-France n'ont même pas eu droit à un épisode complet et exempt d'approximations historiques.

Ce n'est pas une question de minutes accordées à ceci ou cela qui fait grincer des dents, mais les silences lourds de sens. On ignore la création de Port-Royal, ce qui fait rager le gouvernement néo-écossais. On a complètement évacué la trajectoire du peuple acadien, en particulier la grande déportation de 1755. La guerre de 1812, en revanche, a droit à son épisode ce dimanche. Stephen Harper sera content.

Si on se fie aux résumés des épisodes à venir, il ne sera pas question de la crise de la conscription, de la négation des droits des francophones en Ontario ou au Manitoba, du référendum de 1980 ou de 1995 ou du rapatriement de 1982. Tous ces événements auraient pu servir à illustrer combien la supposée compréhension évoquée plus haut n'a pas encore eu raison des différends historiques entre francophones et anglophones. Malheureusement, ce ne sont pas les seules omissions d'événements gênants pour cette mémoire qui se veut sélective, sinon amnésique. Le sommaire de la série, assez détaillé, n'évoque pas l'internement des Japonais et des Italiens durant la Deuxième Guerre mondiale, le renvoi des Juifs, qui, à bord du *Saint Louis*, tentaient de fuir l'Allemagne nazie.

Plus de 75 historiens et experts ont été consultés. Une poignée seulement sera vue à l'écran, dont un seul francophone, les vedettes ayant l'avant-scène, question de divertir. On comprend que les réalisateurs ne voulaient pas se concentrer sur les moments sombres de l'histoire canadienne, mais mettre en valeur des héros connus et méconnus. Cela ne justifie pas de privilégier l'anecdote au détriment des moments clés qui définissent encore ce pays et les nations qui le composent.

Le Canada est un pays plurinational, un fait que beaucoup d'anglophones n'arrivent pas à accepter ou à concevoir. Cette série est le reflet de ce déni, d'autant plus qu'elle a pour but depuis le début de mousser l'existence d'une « identité nationale unique ».

La CBC rêve de voir les écoles utiliser cette série à des fins pédagogiques. Qu'on nous en préserve, car ce qu'on a pu voir jusqu'à présent nous force à nous poser une question dérangeante. Qui est ce Nous (Us) dont on prétend raconter l'histoire?

Penser l'architecture des écoles

Le gouvernement Couillard semble aujourd'hui se soucier de l'architecture des écoles québécoises, dont on voudrait qu'elles soient parmi « les plus stimulantes et admirées au monde », peut-on lire dans un des documents du dernier budget Leitaô.

Ainsi, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, annoncera la mise sur pied de Lab-école, un projet présenté par l'architecte Pierre Thibault, le chef Ricardo Larrivière et Pierre Lavoie, fondateur d'un événement sportif qui porte son nom. Lab-école, qui bénéficiera d'une subvention de 1,5 million par an, aura pour mandat de développer des concepts d'écoles contemporaines en s'inspirant, notamment, de modèles étrangers.

À quoi bon rêver de construire des écoles inspirantes si les projets novateurs ne passent pas les mailles du ministère et de la Société québécoise des infrastructures (SQI)? À Montréal, ce fut le cas de la nouvelle école Saint-Gérard, dont l'atrium en bois sur trois étages, qui figurait dans les plans originaux, a été sacrifié, de même que le toit vert où on souhaitait aménager un jardin. Une économie de 15%, ou 3 millions, une dépense somme toute modeste si elle est amortie sur 50 ans.

Lab-école fut décrié par des représentants du milieu de l'éducation, notamment les syndicats. Pierre Thibault soutient qu'enseignants, parents, élèves, élus municipaux seront consultés. Après tout, un architecte doit avant tout répondre aux besoins des usagers. Il faut repenser l'école, en faire un foyer culturel, mettre au rebut les normes dépassées du ministère, en finir avec ces cours d'asphalte entourées de clôtures Frost qui ressemblent davantage à des parcs à chiens qu'à un milieu de vie épanouissant.

On pense aux nouvelles écoles qu'il faut construire non seulement dans les villes de banlieue en expansion, mais aussi à Montréal. La Commission scolaire de Montréal accueillera 1000 élèves de plus par an au cours des dix prochaines années, l'équivalent de trois nouvelles écoles de plus chaque année.

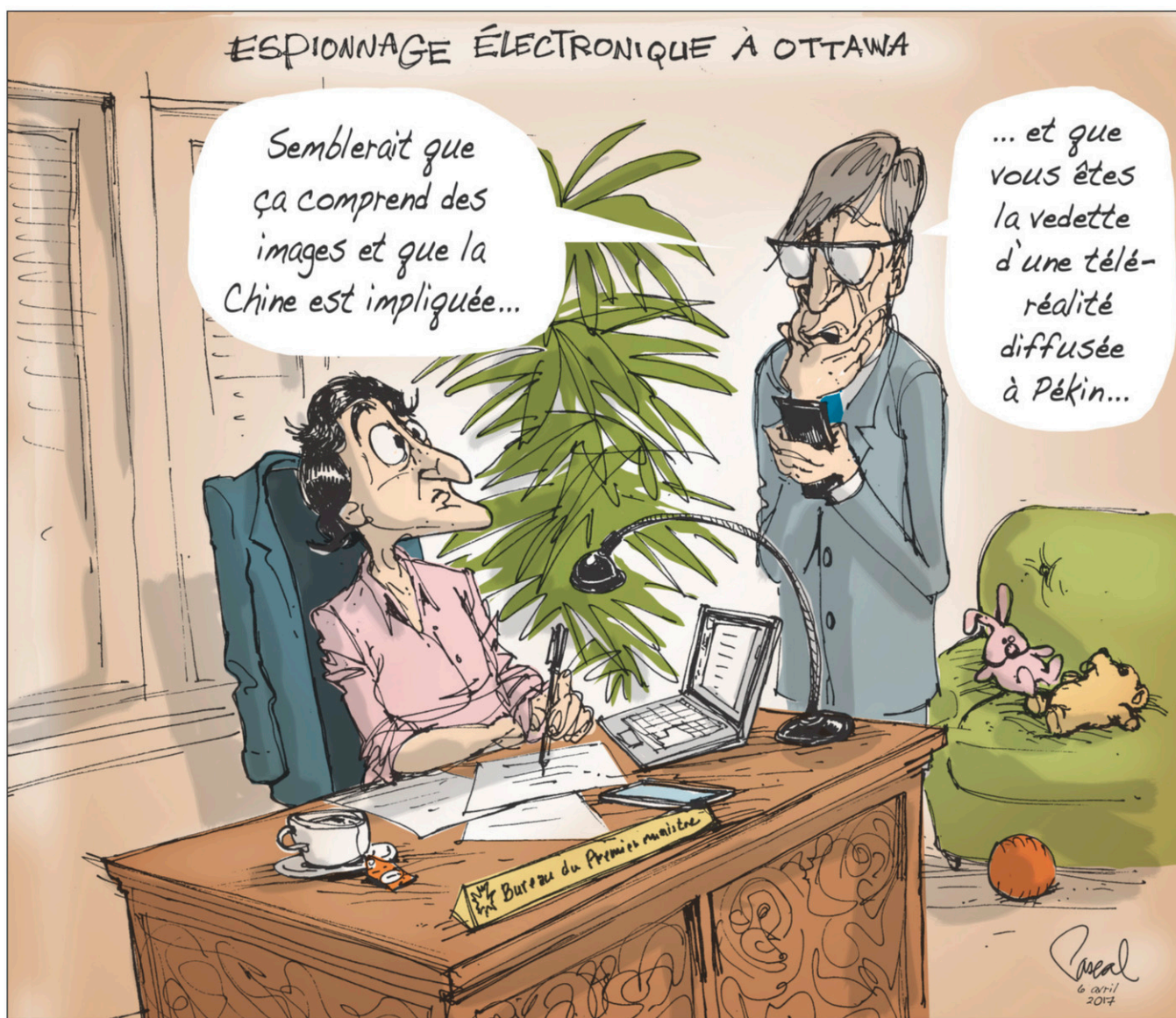
Mais il faut également penser aux écoles existantes, dont un grand nombre furent érigées dans les années 1950 et 1960. Rendues en fin de cycle, elles furent construites alors que les élèves ne mangeaient pas à l'école et qu'il n'y avait pas de service de garde. On ne peut se contenter de les rénover à l'identique. Quelque deux milliards par an devront y être consacrés de toute façon.

Une école lumineuse, conçue comme milieu de vie attrayant, peut contribuer à la réussite des élèves. Il est temps qu'au Québec on s'en rende compte.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Les sauveurs

« Ce que tu veux faire pour moi, si tu le fais sans moi, tu risques de le faire contre moi »
 — Proverbe africain

De belles classes d'école et de l'activité physique! Deux annonces récentes, coup sur coup. On nous promet des classes où il fera bon apprendre! Des enfants qui vont enfin bouger! On se surprend à y croire. Des sauveurs, externes au milieu de l'éducation, vont drainer l'énergie, les ressources et le travail du milieu pour réaliser leur rêve. Après avoir coupé allégrement des centaines de millions dans le système public d'éducation. Après avoir laissé dépérir le parc immobilier scolaire primaire et secondaire. Après avoir coupé dans les heures et les ressources humaines de l'éducation physique dans les écoles. Le ministre de l'Éducation arrive avec un PPP où le privé sera le grand gagnant! Le privé étant ces étoiles de l'activité physique et de l'aménagement des classes... grassement subventionnées. Le tout sans aucune parti-

icipation des écoles, des parents et des enseignants dans l'élaboration du projet. Un coup de baguette magique? De la poudre aux yeux!!!

Pierre Fournier
 Organisateur communautaire à la retraite, et chargé de cours à l'UQAM et à l'UQAR
 Le 4 avril 2017

Mauvais timing!

L'agrile du frêne semble en train de décimer les frênes en Amérique du Nord, qui comptent pour 20% des arbres des rues sur l'île de Montréal (il y en aurait 200 000 sur le domaine public, dont 26 000 dans le seul parc du mont Royal).

Alors, quand j'apprends que la Ville de Montréal, sans consultations publiques, veut couper 1061 arbres au parc Jean-Drapeau, sur l'île Sainte-Hélène, pour les remplacer par un amphithéâtre de béton afin de satisfaire éventuellement un promoteur privé, je me dis que la décision est choquante et qu'elle arrive à un très mauvais moment.

La Société du parc Jean-Drapeau refuse de rendre public le rapport d'expertise. Voilà qui est louche. De son côté, le maire Coderre ne s'en fait pas trop; il a l'air conditionné pour ne pas trop suer.

Sylvio Le Blanc
 Montréal, le 2 avril 2017

Bombardier: les dirigeants doivent partir

Pour éviter des séquences permanentes, c'est-à-dire la fuite des actionnaires et des investisseurs, le déshonneur des Québécois et Québécoises, les dirigeants qui ont tenté de déshabiller Bombardier, de se prendre 43 millions de dollars en plein sauvetage, doivent partir. Leurs agissements étant maintenant connus du grand public, il est impossible de rétablir toute crédibilité. La défiance est là pour de bon et, même si les autres administrateurs annulent leurs extravagants émoluments à l'instar de Pierre Beaudoin, l'intention vaut le fait.

André Louis La Ferrière
 Saint-Elzéar, le 3 avril 2017

L I B R E O P I N I O N

Deux ans de bouleversements en santé et services sociaux

JEAN LACHARITÉ
 Vice-président de la CSN

Le 1^{er} avril, la première des réformes lancées par Gaétan Barrette a eu deux ans. Dans chaque région du Québec, les établissements de santé et de services sociaux, toutes missions confondues, ont été fusionnés en un seul méga-établissement par région, sauf exception.

Pour les citoyennes et les citoyens, c'est la perte de lieux où ils pouvaient intervenir, faire entendre leur voix. Le ministre s'est arrogé tous les pouvoirs dans le cadre de cette réforme et de celles qui ont suivi. Trois nouveaux projets de loi actuellement à l'étude ont pour effet de renforcer encore davantage ces pouvoirs. Contrairement aux promesses, aucune amélioration des services ne s'est matérialisée. Il devient même plus difficile de s'y retrouver alors que sont amalgamés le volet médical, les services sociaux, la prévention, les soins à domicile, les services à la jeunesse, la réadaptation, etc.

Et contrairement aux promesses, l'autonomie professionnelle des salariées et salariés n'est pas valorisée davantage sur le terrain. Le règlement des problèmes s'avère plus difficile, les gestionnaires locaux n'ayant plus de véritable pouvoir. Tout doit passer par la mégastucture régionale. Les conseils d'administration sont quant à eux bâillonnés et ne disposent plus d'autonomie. En juin dernier, le président du C.A. du CIUSSS de l'Est-de-Montréal, M. Jean Landry, démissionnait au motif que « le mo-

dèle de gouvernance retenu par le ministère pour les CIUSSS ne permet pas au conseil d'administration d'exercer son rôle et d'avoir une valeur ajoutée significative ». A la même époque, un groupe d'experts en santé publiait une lettre ouverte dénonçant « la centralisation à outrance, l'ingérence dans les décisions d'instances réputées autonomes et la concentration [des pouvoirs] entre les mains d'une seule personne », fruit de la réforme Barrette. L'omerté imposée aux gestionnaires, administrateurs et employés et employés du réseau a aussi été largement

decine de famille. Mais les patients dont le dossier est plus lourd et qui n'ont souvent pas trouvé de médecin de famille — justement parce qu'ils souffrent de plusieurs affections — demeurent au CLSC dans un contexte de réduction des ressources. Forcément, le personnel sera de moins en moins capable d'assurer des services de qualité. Le gouvernement planifie également l'ouverture de mégacliniques privées. Au fond, l'objectif final semble être de recréer des CLSC, mais cette fois au sein d'organismes à but lucratif, gérés exclusivement par les médecins!

Le ministre Barrette a, par ses réformes, dangereusement fragilisé le système de santé et de services sociaux. Et les politiques d'austérité du gouvernement Couillard ont rendu la situation encore plus intenable.

décriée. Et pour couper court à toute critique, le ministre a même aboli le Commissaire à la santé et au bien-être, organisme pourtant mis en place par Philippe Couillard en 2005 pour évaluer la performance et la qualité du réseau!

Privatisation

Profitant de cette réforme, le gouvernement a par ailleurs ouvert la porte à la privatisation et à la sous-traitance de nombreux services de soutien. Aussi, les CLSC sont vidés de nombreuses ressources professionnelles au profit des Groupes de mé-

Le gouvernement mise également de plus en plus sur des ressources communautaires ou privées pour dispenser les soins à domicile. Malgré l'ajout de ressources dans les CHSLD, le manque de places demeure criant et met tout le système sous

pression en plus de favoriser le développement de l'offre dans le secteur privé. Bref, depuis son arrivée, le ministre Barrette a, par ses réformes, dangereusement fragilisé le système de santé et de services sociaux. Et les politiques d'austérité du gouvernement Couillard ont rendu la situation encore plus intenable. Austérité qui, cela dit, n'a pas atteint tout le monde... À preuve, les hausses de rémunération mirobolantes négociées par le ministre Barrette avec les fédérations médicales et qui mettent à mal, elles aussi, la pérennité du réseau.



MANON CORNELLIER

IDÉES

Il n'y a pas de bonne censure

Le Devoir a publié le 1^{er} avril dernier un dossier intitulé «Liberté d'expression sous pression», qui a suscité plusieurs réactions. En voici quelques-unes.

FRANÇOIS JOBIN
Écrivain

«La plupart des gens qui crient à la censure dans ce genre de cas ne font pas vraiment pitié. Ils ne manquent pas de tribunes. Ils parlent déjà le plus fort. Il y a tellement d'autres paroles inaudibles. Si on veut défendre la liberté d'expression, il faut s'attaquer aux inégalités dans l'accès à la parole.»

C'est ainsi que Valérie Lefebvre-Faucher justifie dans *Le Devoir* du 1^{er} avril le recours à une censure qui ne dit pas son nom dans les «débats». Ceux que l'on prive de la parole peuvent déjà se faire entendre ailleurs. Il ne s'agit donc pas de censure véritable, mais bien de rééquilibrage du rapport de force.

Mais alors, que signifie le mot débat si on évacue les partisans d'un certain point de vue? Que veut dire également «s'attaquer aux inégalités d'accès à la parole»? Cela autorise-t-il le muselage par le chahut? La violence dans les assemblées? La sauvagerie?

Certes, madame Lefebvre-Faucher se dit

contre la censure, qui, selon elle, n'est jamais une bonne stratégie. N'empêche qu'elle ne la condamne pas absolument. Pour qui se veut de la gauche bien pensante, pénétrée de bons sentiments et soucieuse de ne heurter personne sauf, évidemment, ceux qui ne sont pas de son avis, avouer un penchant pour la censure serait suspect. Mais lorsqu'elle soutient que le discours contre le politiquement correct — on l'appelle «politiquement correct» — s'intéresse surtout «au droit de dire des horreurs», de quelles horreurs parle-t-elle? Et surtout, qui détermine ce qui est une horreur et ce qui ne l'est pas?

S'en prendre à la pensée

La bienséance défendue par la gauche a pris racine dans le langage. En utilisant la litote et les euphémismes, on a d'abord voulu débarrasser la langue de toutes ses aspérités qui pouvaient choquer les chastes oreilles de locuteurs soucieux de manifester leurs bons sentiments; c'est ainsi que sourds, aveugles, malades, infirmes ont pratiquement disparu du vocabulaire au profit de malentendants, mal ou non voyants, bénéficiaires ou clients et handicapés. Molière n'avait-il pas dénoncé

ces abus au XVII^e siècle avec ses précieuses ridicules qui refusaient de nommer certaines parties du corps, parce que jugées vulgaires ou indécentes?

Mais voilà que trois cents ans plus tard, on s'en prend non seulement au langage, mais à la pensée même pour évacuer non plus des mots, mais des comportements.

C'est ainsi que, dans les médias, en particulier à la télévision pour enfants, on élimine toute référence à un conflit dont l'issue pourrait être violente. C'est ainsi qu'on exige des lois pour imposer des quotas de femmes, de minorités visibles, de personnes mal portantes dans divers domaines de l'activité humaine. A quand une pétition pour un quota de roux?

C'est ainsi que, dans un accès de sensibilité exacerbée qui serait risible s'il n'était si dramatique, on propose de ne pas utiliser le mot viol dans l'expression «violier la loi» parce que le mot en indispose certains.

Evidemment, je ne relève ici que quelques excès pittoresques.

Le germe d'un autoritarisme

La correction politique n'a pas eu que des effets néfastes: elle a permis des prises de conscience, notamment dans le domaine de l'égalité des genres et du racisme. Mais cette propension à museler tout ce qui est jugé par

quelques personnes contraire aux bonnes mœurs (à leurs bonnes mœurs) porte en elle le germe d'un autoritarisme dont on a vu les ravages dans certaines nations du monde. La correction politique est le signe avant-coureur de la pensée unique.

Chez nos voisins du Sud, Donald Trump passe pour le champion de l'anticorrection politique. En réalité, il est champion de la goujaterie et du manque de savoir-vivre. S'élever contre la correction politique, ce n'est pas souscrire à son délire sur les femmes, les musulmans ou les Mexicains; c'est dire les choses comme elles sont (un chat est un chat) et promouvoir l'expression de tous les points de vue, même ceux qui nous choquent ou nous mettent mal à l'aise.

Surtout, ce n'est pas jouer à l'autruche comme le fait le professeur Ancelovici, qui, s'opposant lui aussi à la censure, estime naïvement que «le débat ne souffrira pas forcément d'une manifestation dénonçant cette prise de parole» parce que la dite parole se fait entendre ailleurs.

Il n'y a pas de bonne censure. Même lorsque ceux qui la cautionnent à demi-mot le font sincèrement pour le plus grand bien de tous. Faisons davantage confiance aux citoyens pour se forger une opinion. Le bon peuple a souvent plus de bon sens que les soi-disant élites lui en accordent crédit.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'université doit-elle vraiment être l'espace de débats idéologiques? Le but de l'université est avant tout le progrès de la connaissance objective.

Droit de parole, privilège de tribune

THOMAS DAVIGNON
Montréal

En 1906, dans *The Friends of Voltaire*, Evelyn Beatrice Hall (sous le pseudonyme de S. G. Tallentyre) résume ainsi la pensée de cette figure de proue des Lumières françaises: «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire.» Cette phrase due à M^{me} Hall elle-même (et originellement en anglais) a depuis été employée à maintes reprises par des polémistes et des défenseurs de la démocratie occidentale de tous horizons politiques.

La clé de cette formule réside à la fin. On se battra «... pour que vous ayez le droit de le dire». Pas «pour que vous soit garanti un large auditoire attentif». En d'autres termes, le droit à la liberté d'expression prescrit qu'une personne ne puisse pas être mise en prison (ou judiciairement d'une quelconque façon) pour des propos qu'il ou elle a tenus, en public ou en privé (à quelques exceptions près). La tribune constitue un privilège, et si les médias ont le devoir moral de s'assurer que la tribune qu'ils offrent soit répartie de façon juste entre des gens de toutes opinions, le droit à la liberté d'expression n'oblige en rien d'autres institutions à accorder du temps de parole à ceux et celles dont elles estiment le ton dé-

placé ou inapproprié. Quelqu'un aurait-il l'idée, par exemple, de contester l'ordre de garder le silence décrété par un juge à la cour au nom de la liberté d'expression? Toutes les tribunes ne sont pas pour tous les discours.

Personnages controversés

Récemment M. Normand Baillargeon, ancien professeur à l'UQAM, a cru bon tirer la sonnette d'alarme sur une situation qu'il croit dangereuse. Selon lui, la liberté d'expression est de plus en

Quelqu'un aurait-il l'idée de contester l'ordre

de garder le silence décrété par un juge à la cour au nom de la liberté d'expression? Toutes les tribunes ne sont pas pour tous les discours.

plus menacée au sein même des universités. Pour exemples, il cite les multiples conférences présentées à l'UQAM par une panoplie de personnages tenant des propos souvent controversés, et qui ont été à plusieurs reprises perturbées par des groupes d'étudiants. Dans certains cas, les administrations des universités auraient été jusqu'à annuler des événements de manière préventive. Selon lui, l'université doit être un lieu de discussion ouvert où chacun doit être libre d'exprimer ses opinions, et cette liberté se trouverait entravée par les réactions épidermiques des as-

sociations étudiantes et la filiosité des administrateurs et administratrices.

Pourtant, l'université doit-elle vraiment être l'espace de débats idéologiques? Il est évident qu'il est souvent difficile de démêler l'idéologie d'un auteur ou d'un professeur de son propos pédagogique — c'est pourtant ce qu'il faut tâcher de faire. Le but de l'université est avant tout le progrès de la connaissance objective. Dans toute la discussion sur l'ère de la «post-vérité», par exemple, le consensus veut qu'une base commune de faits doit exister pour alimenter le débat politique et le développement de la culture, entre autres. L'université doit être l'endroit où cette base de faits est établie, dans tous les domaines. Si des débats doivent y prendre place, il ne peut s'agir uniquement que de débats dont le ton et la substance doivent demeurer académiques. La rhétorique populiste, le pseudo-intellectualisme pamphlétaire et les idéologues prosélytes n'y ont pas droit de cité. Ils occupent déjà une part importante de l'espace médiatique et s'y font entendre souvent. C'est ce à quoi servent en partie les médias. D'ailleurs, personne n'a jamais mis en danger la place qu'ils y occupent et où, ironiquement, ils passent une bonne partie de leur temps à crier à la censure. Les universités n'ont pas à les accueillir.

L'art de la discordance

DAVID SANTAROSSA
Étudiant à la maîtrise en philosophie à l'Université de Montréal

Dans l'édition du 1^{er} avril du *Devoir*, Marcos Ancelovici, titulaire de la Chaire en sociologie des conflits sociaux à l'UQAM, suggère que la censure que peut vivre un intellectuel comme Mathieu Bock-Côté à l'université n'a que très peu d'incidence sur le débat, car ses positions sont très et même trop présentes dans d'autres tribunes (télévision, radio, journaux, livres). Un tel argument oublie une différence importante entre la tribune universitaire et les autres qui visent un auditoire beaucoup plus large. Une chronique n'est pas un livre. Une conférence universitaire n'est pas une entrevue radio. Dans le cadre universitaire, une personne peut davantage développer sa pensée et répondre aux critiques, ce qui est moins fréquent dans les médias traditionnels. L'irréductibilité de la tribune universitaire aux autres médias rend donc irrecevable la justification d'une telle censure.

Ancelovici souligne que cette pensée nationaliste à tendance conservatrice trouve un certain écho dans les journaux et à la télévision, mais il oublie de mentionner qu'elle est loin d'être omniprésente à l'université. On sait que les étudiants et professeurs sont majoritairement progressistes dans les campus universitaires québécois, et cette majorité se creuse dans les sciences sociales et humaines. Dans le microcosme qu'est l'université, on a plus de chances de lire Karl Marx, Michel Foucault et John Rawls qu'Edmund Burke ou Roger Scruton.

Mouvance conservatrice

Outre les effets d'une telle censure sur l'intellectuel de mouvance conservatrice qui accumule les tribunes, des conséquences inévitables sont à prévoir chez les étudiants partageant ces idées. Il est inimaginable de penser que les réactions hostiles et parfois violentes qui visent à censurer certains penseurs ne décourageront pas certains étudiants à prendre la parole pour défendre ces mêmes positions. Ces étudiants vivent une forme d'intimidation indirecte par leurs pairs et ils ne bénéficient généralement pas d'autres tribunes que les discussions informelles entre collègues. Un tel climat mène à la situation actuelle, où les étudiants conservateurs discutent entre eux et les étudiants progressistes font de même.

Les perturbateurs se drapent de vertus pour justifier leur interruption. Ils agissent au nom de l'inclusion pour donner la parole aux discours plus marginaux. Ils doivent néanmoins comprendre qu'ils n'ont pas l'exclusivité sur l'inclusion. Le monde universitaire doit réapprendre l'art de la discordance. Il est possible d'avoir des avis divergents et d'en discuter pour trouver des terrains d'entente. Terrains qui sont parfois difficiles à trouver, et c'est pourquoi les étudiants doivent garder en tête la possibilité d'une conclusion essentielle en démocratie, à savoir le dicton anglais «we agree to disagree».

D Lire aussi › L'université n'est pas un tour d'ivoire. Un texte supplémentaire de Jaouad Laaroussi et Camille Robert, qui retrace quelques luttes étudiantes et qui conclut: «Nous considérons que les universités ne devraient pas être "protégées" des affrontements d'idées. Nous devons accepter que les luttes sociales fassent, parfois, irruption dans les salles de classe. Après tout, les mouvements sociaux contribuent, eux aussi, à façonner le savoir et à réfléchir sur le monde dans lequel nous vivons.»
À lire sur LeDevoir.com

ACTUALITÉS

RODÉO

SUIITE DE LA PAGE 1

de cet univers au début du XX^e siècle, après y avoir joué un vrai rôle entre 1907 et la fin de la Première Guerre mondiale.

La migration vers l'Ouest canadien et américain se fait en partie à partir de la gare Viger, à Montréal. « *Beaucoup de Québécois se rendent dans l'Ouest. Et beaucoup vont faire du rodéo* », explique le cinéaste Claude Gagnon. Une fois parvenus dans l'Ouest, plusieurs se rendent aux États-Unis. Et leur image revient façonner celle que les Québécois se font d'eux-mêmes.

Selon l'anthropologue Serge Bouchard, le côté cow-boy du Canadien français ne tombe pas du ciel. « *Il faut arrêter de penser que les ancêtres ne sont que des coureurs des bois, au temps de la Nouvelle-France. Ce sont aussi des cow-boys*. » Ils appartiennent de plain-pied à l'histoire du continent. « *Ça peut paraître bizarre, mais c'est parfaitement vrai que les liens du Québec avec cette histoire existent. Il faut arrêter de se concevoir comme étranger avec l'histoire de ce territoire!* »

Prenons le cas de François-Xavier Aubry, né non loin d'où se tient aujourd'hui le Festival western de Saint-Tite. « *C'est lui qui ouvre la piste de Santa Fe* », rappelle Serge Bouchard. « *L'image qui est devenue le logo du Pony Express, c'est lui*. » Bouchard cite aussi le cas de Jean-Baptiste Chalifoux, un véritable cow-boy en son genre venu de Charlesbourg et qui parcourt les États-Unis.

Ernest Dufault fait du rodéo à partir de 1907, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale environ. Dans les années 1920, désormais très connu comme écrivain américain, il va considérablement contribuer à populariser le rodéo. « *Ses livres ne seront pas traduits en français, mais on ne peut pas s'intéresser alors à l'univers des cow-boys sans passer par lui*. » Et Dufault reviendra à cette époque au

moins à trois reprises à Montréal.

À Montréal, une forte tradition de représentations publique de l'univers mythique de l'Ouest est déjà solidement implantée. Des troupes d'amuseurs publics ambulants en font la promotion. La plus célèbre d'entre elles est de loin celle de William F. Cody, connu sous le nom de Buffalo Bill. Son *Wild West Show*, avec des bêtes sauvages, ses luttes à mort chorégraphiées et ses costumes typés, s'arrête à plusieurs reprises à Montréal et ailleurs au Québec. Des foules nombreuses se pressent pour voir ces scènes ritualisées qui font la mythologie de l'Ouest américain. D'autres troupes de moindre envergure que celle de Buffalo Bill sillonnent aussi l'Amérique du Nord avec leur lot de rodéos. Contrairement à l'image communément retenue, on trouve aussi des femmes qui, dans cette vaste ronde de spectacles, chevauchent des bêtes sauvages sous les regards ébahis des spectateurs.

Des rodéos au stade Delorimier

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Forum de Montréal accueille une troupe du genre, le Wild West, qui présente des « *chevaux sauvages* » et des cow-boys voués à les dominer.

En 1946, en plein air, les gradins du stade Delorimier se remplissent pour assister aux manœuvres périlleuses de cow-boys. On a transporté dans cette enceinte multifonctions 46 chevaux sauvages pour l'occasion. Au spectateur qui sera assez fou pour tenter de tenir dix secondes sur un taureau nommé Brahma Big Sid, les organisateurs promettent la rondelette somme de 1000\$. C'est environ 15 000\$ en 2017.

Montréal s'est passionné pour les chevaux, les courses, leur dressage, leurs usages. Les pistes de course abondent. Les hommes de chevaux sont nombreux. Mais on oublie souvent que Montréal est aussi une ville d'abattoirs de gros animaux. Le bétail, souvent peu commode parce qu'énervé, est amené en train. Il faut de véritables cow-boys locaux pour le

conduire jusqu'à son dernier repos. Les gros animaux sont très nombreux dans les vastes installations des abattoirs de l'Est. Dans ces espaces, il arrive même que des bêtes s'échappent. On doit courir pour les rattraper. Encore dans les années 1960, à l'occasion d'un documentaire sur la ville de Montréal, Pierre Perault observe des bovins courir, affolés, sous le pont Jacques-Cartier.

Une pétition

En 2017, la question du bien-être des animaux est devenue omniprésente. Les organisateurs du rodéo NomadFest assurent que les athlètes équins et bovins sont dans un « *état physique parfait* » et qu'une équipe de vétérinaires sera présente sur les lieux en tout temps.

Bien que le rodéo de Montréal ne comporte pas les épreuves jugées les plus cruelles et dangereuses par les opposants — comme la prise des veaux au lasso ou le terrassement de bouvillons —, le vétérinaire Jean-Jacques Kona-Boun juge inacceptable de tenir cet événement.

Le 28 mars dernier, il a d'ailleurs déposé à la Ville une pétition de plus de 600 signatures de vétérinaires et de techniciens en santé animale demandant à l'administration Coderre de renoncer au projet. « *Le rodéo repose sur la réponse de fuite à la douleur et à la peur* », rappelle le Dr Kona-Boun. « *On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de souffrance physique et psychologique pendant les épreuves. Qu'est-ce que ça change que les animaux soient bien traités avant si c'est pour les maltraiter pendant l'épreuve?* »

L'opposition à la tenue de l'événement ira croissante, croit-il. « *On n'espère pas seulement interdire le rodéo de Montréal, mais aussi le rodéo en général tel qu'il existe actuellement*. » Et pour y parvenir, les opposants n'écartent pas la possibilité de s'adresser aux tribunaux si la Ville ne change pas d'idée.

Le Devoir

OPIOÏDES

SUIITE DE LA PAGE 1

Brousseau à propos de son aîné, qui fut, dit-elle, un garçon intelligent et doué à l'école. Mais la vie de Louis Anctil a chaviré à cause d'un grave accident de voiture qui lui a laissé des séquelles physiques importantes, raconte son frère Frédéric: « *Ça a fait basculer sa vie. Il ne pouvait plus rien faire*. » De fil en aiguille, cela a été « *très facile* » pour Louis de se faire prescrire des opioïdes. Pour Frédéric et sa mère Jeannine, un an après le décès, la douleur est toujours aussi vive. Tous deux retenaient leurs larmes, merci, alors qu'ils prenaient connaissance du rapport fraîchement publié du coroner.

Le médecin de Louis Anctil lui prescrivait depuis plusieurs années de l'hydromorphine Contin et du dilaudid, écrit le coroner Dionne dans son rapport. Dans les mois précédant sa mort, l'homme de 40 ans achetait du fentanyl en Ontario et vendait ses médicaments d'ordonnance sur le marché noir pour payer sa consommation, ajoute-t-il. Son pharmacien tentait « *par tous les moyens* » de contrôler sa consommation, selon le coroner, mais son médecin ne l'avait pas revu depuis un an et demi et avait renouvelé ses prescriptions par télécopieur.

« *C'est aux médecins à donner moins de prescriptions!* » a réagi M^{me} Brousseau en lisant le rapport du coroner. « *Je voulais l'aider, l'amener en désintox, mais il est mort une semaine avant que je déménage plus près de chez lui*. »

Son deuil est difficile. « *Je l'attends toujours, comme s'il allait venir faire un tour. Il est toujours dans mes pensées...* »

Toujours aussi bouleversé par le décès de son frère, Frédéric Anctil a décidé de suivre une formation pour apprendre à administrer la naloxone, un antidote qui peut avoir un effet crucial entre la vie et la mort en cas de surdose. « *Je veux savoir quoi faire si ça arrive à quelqu'un d'autre que je connais* », explique-t-il.

Des actions demandées

Le coroner Dionne presse Québec d'accéder aux demandes du Collège des médecins (CMQ) et de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), qui sollicitent plus de pouvoirs pour pister les professionnels de la santé qui, par leurs pratiques, favorisent l'abus d'opioïdes ou leur revente sur le marché noir.

« *Les ordres professionnels ont dit que c'était une urgence de santé publique, mais ça bloque* », déplore le Dr Dionne en entrevue. Le nombre de morts au Québec causées par des surdoses accidentelles de fentanyl et de médicaments opioïdes ayant fait l'objet d'une enquête par le bureau du coroner croît d'année en année. Il y a eu 99 cas liés aux fentanyl en 2015, et 133 aux opioïdes en général.

« *On est chanceux qu'au Québec, nous n'avons pas reçu la vague comme en Colombie-Britannique, mais je dois admettre qu'on ne fait pas grand-chose pour ce qui est de la prévenir* », déplore le Dr Dionne.

Le médecin de Louis Anctil est sous le coup d'une enquête du syndic du CMQ.

Le président du Collège, le Dr Charles Bernard, presse Québec d'agir. « *Ça fait plus de deux ans que je tape sur le clou, mais je ne suis pas écouté comme je le souhaiterais* », a-t-il déploré en entrevue.

« *On ne veut pas enquêter seulement quand il est trop tard et qu'un patient est décédé* », s'impatiente le Dr Bernard.

Le comité que Québec a mis sur pied sur l'usage des opioïdes se réunira pour une première fois en avril, confirme le Dr Bernard. « *Nous collaborons étroitement avec les ordres professionnels sur cet enjeu* », indique aussi l'attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux Gaëtan Barrette, Julie White. Une étude sur l'utilisation illicite des opiacés a été amorcée, ajoute-t-elle.

D'autres pistes de solution

Pour le Dr David Barbeau, coordonnateur médical au centre de recherche et d'aide pour narcomanes (CRAN), c'est sur plusieurs plans qu'il faut agir. « *C'est la première prescription qui est la plus cruciale*, juge-t-il. « *Il faut faire des mises en garde au patient sur les risques de dépendance et de surdose. Il faut aussi limiter le nombre de comprimés qui sont donnés et revoir le patient très rapidement pour un suivi*. »

Aux États-Unis, de nouvelles lignes directrices recommandent aux médecins de limiter cette fameuse première prescription à 3 à 5 jours de médication. Un suivi avec un médecin de famille doit ensuite déterminer la suite du traitement.

Un système de surveillance plus efficace manque, souligne aussi le Dr Barbeau. Les patients peuvent par exemple demander à être retirés du dossier de santé électronique (DSQ), qui permet aux médecins et aux pharmaciens de vérifier si plusieurs prescriptions d'opioïdes sont actives pour un même patient.

Les médecins sont démunis devant le peu d'options qui s'offrent pour soulager les patients qui éprouvent des douleurs chroniques. « *Les traitements non pharmacologiques comme la physiothérapie, la psychothérapie, l'acupuncture, coûtent cher et sont peu accessibles dans le réseau public*, rappelle le Dr Barbeau. « *Souvent, le médecin a comme seul outil la médication. Les gens se retrouvent bien seuls avec leur douleur, et cela peut mener à la toxicomanie.* »

Le Devoir



Le village de Port-Menier sur l'île d'Anticosti

PIERRE LAHOUD

PÉTROLIA

SUIITE DE LA PAGE 1

sent. Ils ont en fait pris du retard, puisque trois forages avec fracturation devaient au départ être réalisés en 2016. Ils ont été reportés à l'été 2017. Mais selon ce qu'a appris *Le Devoir*, Hydrocarbures Anticosti attend toujours une autorisation de Pêches et Océans Canada pour lancer les travaux. Cette autorisation est nécessaire, puisqu'on prévoit de puiser de l'eau dans des rivières de l'île et rejeter les eaux de fracturation dans le golfe du Saint-Laurent, une fois traitées.

Un autre obstacle se dresse contre Hydrocarbures Anticosti: les Innus d'Ekuanitshit. Cette nation autochtone de la Côte-Nord se présentera en cour le 10 avril dans le but de faire annuler les autorisations environnementales accordées par le ministre de l'Environnement, David Heurtel, pour la réalisation des trois forages avec fracturation.

Compensation à venir

Il est donc loin d'être acquis que Pétrolia, opérateur des travaux sur l'île, peut poursuivre le programme d'exploration. Mais il n'est pas étonnant de voir que les entreprises impliquées dans le contrat réclament des compensations financières pour signer la fin du projet, selon ce qu'a expliqué mercredi un avocat bien au fait de ce type de dossier.

Il rappelle ainsi que la minière Strateco a in-

tenté une poursuite contre Québec, en raison du moratoire imposé en 2013 par le gouvernement de Pauline Marois sur la filière uranifère. Elle lui réclame 200 millions de dollars en guise de remboursement des investissements faits sur son projet d'exploration d'uranium.

Dans un autre dossier, l'entreprise américaine Lone Pine Resources a intenté une poursuite de 250 millions de dollars en vertu des dispositions du chapitre onze de l'Accord de libre-échange nord-américain. Elle a lancé ses démarches en 2013, après que le gouvernement Charest eut fait adopter un projet de loi qui annulait les permis d'exploration pétrolière et gazière en vigueur sur les îles du Saint-Laurent.

L'ingénieur en géologie appliquée Marc Durand estime pour sa part que le gouvernement ne devrait pas offrir de compensation à Pétrolia et Corridor Resources. Québec et Maurel & Prom « *se sont fait leurrer par le lobby de Pétrolia quand on a fixé à 200 millions la valeur des permis d'un gisement qui est à des lieues d'une hypothétique rentabilité*. »

Selon lui, « *ces permis ne valent pas un sou s'il n'y a aucun gisement économique, comme le démontrent les dernières données disponibles. Il n'y a aucun motif à rembourser à Pétrolia et Corridor des dépenses d'une facture qu'ils n'ont pas eu à assumer*. »

Potentiel hypothétique

Il est vrai que, malgré des décennies d'exploration, aucun gisement pétrolier ou gazier n'a été découvert sur Anticosti. Même le géant Shell a investi dans des forages dans les années 1990,

sans succès. M. Durand estime d'ailleurs que Pétrolia et Corridor Resources ont tout intérêt à mettre fin aux travaux dès maintenant. « *Sans les trois forages avec fracturation, on peut toujours prétendre qu'il existe un potentiel pétrolier*. »

En revanche, si le potentiel était démontré, le gouvernement se retrouverait partenaire d'un projet d'exploitation de pétrole et de gaz de schiste qui se prolongerait jusqu'en 2100, selon ce qui se dégage de l'évaluation environnementale stratégique commandée par les libéraux. Et le seul coût des infrastructures nécessaires pour l'implantation de l'industrie sur l'île dépasserait les 10 milliards de dollars.

Or, le gouvernement Couillard a promis de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre du Québec. Il s'est également engagé, par écrit, à protéger tout le territoire d'Anticosti d'ici 2020.

Le Devoir

Correctif

Un problème de mise en page est survenu dans la page Idées de notre édition papier de mercredi, alors que des paragraphes des textes de Robert Laplante et d'Audrey Laurin-Lamothe ont été déplacés. Les versions exactes des textes sont disponibles sur notre site Web. Nos excuses aux signataires et aux lectrices.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com